



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auxiliaires de vie scolaire

Question au Gouvernement n° 1564

Texte de la question

AUXILIAIRES DE VIE SCOLAIRE

M. le président. La parole est à Mme Marie-Anne Montchamp, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Marie-Anne Montchamp. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, la rentrée 2009 a été particulièrement marquante pour les 185 000 enfants handicapés qui sont scolarisés dans des établissements ordinaires. Elle a été encore plus marquante pour ceux d'entre eux qui ont pu bénéficier de l'accompagnement de leur auxiliaire de vie scolaire. C'est l'enfant trisomique qui pourra poursuivre son apprentissage de la lecture, c'est le jeune infime moteur cérébral qui pourra passer son baccalauréat cette année, c'est encore l'enfant atteint de troubles auditifs qui pourra s'insérer dans le milieu scolaire.

Comme vous le savez, monsieur le ministre, il a fallu éviter bien des écueils et surmonter bien des difficultés pour que les auxiliaires de vie scolaire en fin de contrat puissent être " prêtés ", si je puis dire, à l'éducation nationale. Un amendement adopté cet été vous a permis, immédiatement après votre arrivée, d'établir une convention, signée le 1er septembre par les trois grandes associations que sont l'Union nationale des parents et amis de personnes handicapées mentales, l'UNAPEI, la Fédération nationale des pupilles de l'enseignement public et la Fédération nationale des associations au service des élèves présentant une situation de handicap, la FNASEPH. Elle a abouti à des mesures transitoires destinées, avec le support de l'État, à financer la rémunération des auxiliaires de vie scolaire, leur permettant ainsi de poursuivre, dans la continuité, leur accompagnement de l'enfant.

Monsieur le ministre, qu'en est-il de l'application de cette convention ? Les inspecteurs d'académie ont-ils pu réellement, grâce à votre circulaire, appliquer ce dispositif ? Surtout, comment pourra-t-on, à l'avenir, accompagner vers un véritable métier les auxiliaires de vie scolaire placés auprès des enfants handicapés ? (Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.)

M. le président. La parole est à M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement. M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement*. Madame la députée, lors de cette rentrée 2009, l'éducation nationale a accueilli 185 000 enfants handicapés : 10 000 de plus que l'année dernière, 40 % de plus qu'en 2005, le double de l'effectif d'il y a dix ans.

Ce résultat est le fruit de votre engagement à tous : vous, madame Montchamp, qui avez porté la loi de 2005 lorsque vous étiez secrétaire d'État aux personnes handicapées ; vous, mesdames, messieurs les députés, qui l'avez adoptée, permettant ainsi un changement des comportements.

Ce résultat est aussi le fruit des moyens supplémentaires que le Gouvernement a mobilisés. En cette rentrée, nous avons ouvert 200 unités pédagogiques d'intégration supplémentaires : leur nombre total s'élève aujourd'hui à 1 750 et notre objectif est de le porter à 2 000 à la rentrée prochaine. S'agissant des moyens humains, le Premier ministre a pérennisé les 17 000 postes d'auxiliaires de vie scolaire existants. J'ai annoncé à la rentrée la création de 5 000 postes supplémentaires, ce qui signifie qu'il n'y a jamais eu autant d'AVSI à la disposition des familles d'enfants handicapés et des établissements qui les accueillent.

Le Gouvernement a été sensible à votre argument, madame Montchamp, vous qui plaidiez en faveur de la continuité de l'accompagnement pour les AVSI arrivés au terme de leur contrat et ne pouvant poursuivre leur mission alors même que leur poste était maintenu. Nous avons signé une convention avec les associations de défense des personnes handicapées qui leur permet de prendre le relais, l'État finançant 10 % de la rémunération au-delà du salaire brut. J'ai donné des instructions pour que les inspections d'académie signent

cette convention à l'échelon des départements. Elles ont commencé de le faire. Avec les trois associations signataires, 90 % du territoire est aujourd'hui couvert. D'autres associations nous ont indiqué qu'elles souhaitaient également s'engager auprès du ministère de l'éducation nationale. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Anne Montchamp](#)

Circonscription : Val-de-Marne (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1564

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 septembre 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 septembre 2009